

Note de synthèse

Budget primitif 2021

Conseil Municipal du 13 Avril 2021



Sommaire

I/ Introduction

II/ Contexte national

III/ Situation de la collectivité

IV/ Section de Fonctionnement – balance générale

V/ Les marges de manœuvres financières – Capacité d'autofinancement

VI/ Section d'investissement – Programme d'investissement

VII/ Capacité d'autofinancement – Ratios de la capacité d'Epargne

VIII/ Etat et gestion de la dette

I/ INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du budget est fixée au 15 avril 2021.

Chaque année les collectivités territoriales sont dans l'obligation de voter un budget qui présente, de manière exhaustive, l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice. Le budget doit être établi dans le respect d'un certain nombre de règles qui conditionnent la légalité des budgets communaux, sous le contrôle du Préfet. Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'interdiction de voter un budget présentant un déficit.

Le budget doit être voté en équilibre. L'équilibre du budget se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

- L'équilibre par sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement en équilibre ;
- L'évaluation sincère des crédits budgétaires et la totalité des dépenses obligatoires doivent figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau ;
- Le remboursement des annuités d'emprunt doit être assuré exclusivement par des ressources propres, c'est-à-dire que le remboursement du capital de la dette doit être couvert soit par les recettes réelles de fonctionnement transférées en investissement grâce aux opérations d'ordre entre les sections (amortissement, virement), soit par des ressources propres de la section de fonctionnement (hors emprunt et hors subventions d'équipement).

Il est précisé que conformément à l'article L 1612-7 du CGCT " A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées."

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du budget, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette budgétaire 2021.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

II/ ELEMENTS DE CONTEXTE

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

II/ Eléments de contexte national

La crise sanitaire que la France traverse est d'une ampleur inédite. La lutte contre l'épidémie mobilise toutes les énergies et vise la reprise de l'activité. Celle-ci s'amorce progressivement.

La commune d'Estaires, à l'instar des collectivités territoriales, se mobilise pour répondre aux besoins immédiats des citoyens et poursuivre l'offre des services publics.

La crise aura des conséquences financières importantes pour la collectivité dont les recettes liées à l'activité vont diminuer encore au cours de l'année 2021.

La loi n° 2020 - 1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 comporte des dispositions qui concernent les collectivités locales.

Une des mesures phare de la loi de finances est le plan de relance : 100 milliards d'euros y sont consacrés (dont 40 proviennent de l'Europe). Ces aides consistent en des réductions d'impôts économiques.

Par ailleurs, la loi de finances marque un peu plus vers la nationalisation des ressources des collectivités avec 33 milliards de reversement de la TVA en compensation de la réforme de la fiscalité.

Enfin, parmi les mesures notables que prévoit la loi de finances pour 2021, se trouve la neutralisation des réformes fiscales sur les indicateurs de péréquation et une refonte des taxes communales sur l'électricité.

Les principales mesures de la loi de finances concernent :

- **Des mesures en faveur de la croissance verte** : Des milliards d'euros sont consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, à la mobilité par le biais de bonus écologique pour les véhicules électriques ou de malus automobile lié aux véhicules les plus émetteurs de CO2.
- **Des mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises** : De nombreuses mesures soutiennent les entreprises. Les impôts de production sont réduits de 10 milliards d'euros. La baisse de l'impôt sur les sociétés est poursuivie avec l'objectif de ramener le taux à 25 % en 2022.
- **Des mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale** : afin de prévenir les licenciements économiques, 11 milliards d'euros sont consacrés au dispositif du chômage partiel. Dans le cadre du plan de relance, 4 milliards d'euros sont réservés aux jeunes et visent à faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.
- **Des mesures concernent les collectivités locales** : Près de 2,3 milliards d'euros serviront à compenser les pertes financières liées à la crise sanitaire des collectivités territoriales : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

III/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

I - Situation comptable (au 31/12/2020)

➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 4 920 761 €
Recettes : 6 153 921 €

Excédent 2020 :	1 233 160 €
Excédent N-1 :	4 966 131 €
Virement à la section d'investissement :	- 1 819 498 €
Excédent cumulé :	4 379 793 €

➤ Section d'investissement

Dépenses : 2 327 058 €
Recettes : 4 012 431 €

Excédent 2020 :	1 685 373 €
Déficit N-1 :	- 1 728 324 €
Déficit cumulé :	- 42 951 €

**EXCEDENT TOTAL
(fonctionnement/investissement) : 4 336 842 €**

➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses :	- 341 976 €
Recettes :	+ 333 143 €
Total RAR :	- 8 833 €

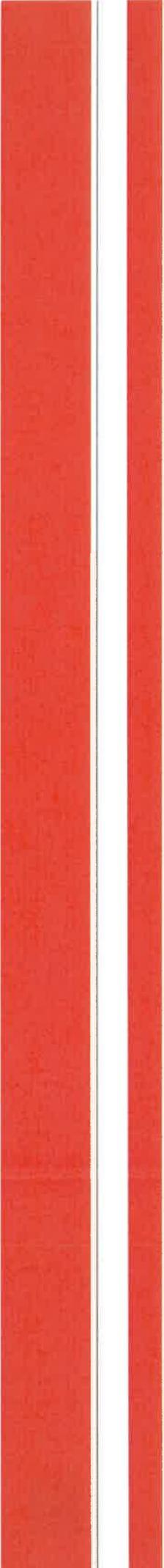
EXCEDENT TOTAL – RAR / 4 328 009 €

II/ Affectation des Résultats 2020

Le budget pour 2021 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice 2020 et intègre les dépenses et recettes suivantes :

- En recettes de fonctionnement : **4 328 009,09€** correspondant à l'excédent de fonctionnement
- En dépenses d'investissement : **42 951,01 €** correspondant au déficit d'investissement reporté
- En recettes d'investissement : **51 784,33 €** correspondant au virement réel en recettes d'investissement permettant de combler le déficit constaté en 2020 et les restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées en 2020)

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT A LA CLOTURE	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	RESULTAT DE	R.A.R
	DE L'EXERCICE 2019	L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE 2020	CLOTURE DE 2020	2020
		EXERCICE 2020			
INVESTISSEMENT	-1 728 323,83		1 685 372,82	-42 951,01	-8 833,32
FONCTIONNEMENT	4 966 131,34	1 819 498,13	1 233 160,21	4 379 793,42	
TOTAL	3 237 807,51	1 819 498,13	2 918 533,03	4 336 842,41	-8 833,32
Affectation des résultats					
	4 328 009,09	au Cpt 002 du B.P. fonctionnement Recettes			
	51 784,33	au Cpt 1068 du BP investissement Recettes			
	42 951,01	au Cpt 001 du B.P. investissement Dépenses			



IV/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

1/ Budget primitif – balance générale 2021

L'article L1612-5 et L'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le budget doit être voté en équilibre et qu'il « *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections de résultat apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent* ».

En 2021, le budget sera présenté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

En 2021, la masse budgétaire globale du budget général en dépenses (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **18 487 697,18 €**.

Section de Fonctionnement :

Recettes :	10 418 646,45 €
Dépenses :	9 863 646,17 €

Section d'investissement :

Recettes :	8 624 051,01 €
Dépenses :	8 624 051,01 €

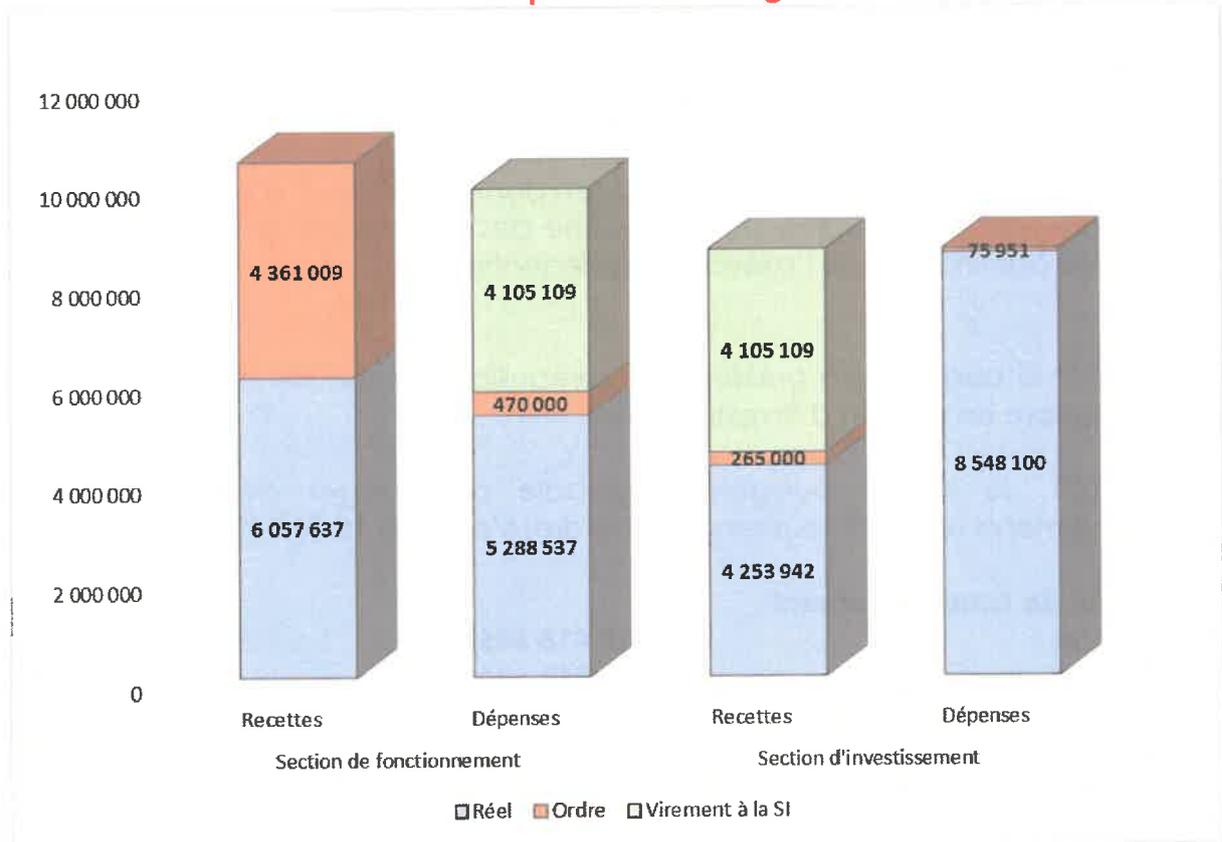
Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...)

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement est inscrit au budget 2021. Ce virement permet ainsi d'équilibrer la section d'investissement tout en participant à l'autofinancement des projets d'investissement.

Pour le budget primitif 2021, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à **4 105 109 €**.

Composition du budget



En Fonctionnement :

Le budget 2021 intègre les dépenses et recettes suivantes :

- les impacts liés à la crise sanitaire du COVID-19 ; renforcement des services publics pour tenir compte de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 qui se traduit par l'augmentation des dépenses ;
- Le soutien aux commerçants et artisans ;
- La digitalisation des services et réflexion sur la mise en place du télétravail
- La thématique liée à la « sécurité » qui se traduit par le recrutement de policiers municipaux et par la mise en place d'une vidéoprotection ;
- La diminution des recettes pour intégrer le ralentissement de l'activité en général liée au covid 19 ;
- Le maintien des taux de fiscalités toujours inchangés depuis 2008 ;
- La baisse des dotations de l'Etat ;
- L'inflation normative ;

En Investissement

Le budget 2021 inscrit ;

- un programme d'investissement ambitieux et calibré aux capacités de financements de la commune ;
- Des subventions obtenues par les différents partenaires : CCFL, Préfet, Département, Région...

IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT – balance générale

A/ Dépenses de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

DEPENSES						
Chapitres	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Evolution en % 2020/2021
011 - Charges à caractère général	1 694 200,00	1 699 000,00	1 739 000,00	1 799 200,00	1 802 200,00	0,17
012 - Charges de personnel	2 452 600,00	2 444 600,00	2 362 600,00	2 450 000,00	2 490 000,00	1,63
014 - Atténuations de produits	103 500,00	109 700,00	33 200,00	153 500,00	153 500,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	842 627,33	734 058,41	762 099,44	730 285,41	754 337,17	3,29
66 - Charges financières	91 800,00	81 900,00	71 595,00	61 500,00	55 000,00	-10,57
67 - Charges exceptionnelles	30 000,00	80 000,00	30 000,00	123 000,00	33 500,00	-72,76
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 214 727,33	5 149 258,41	4 998 494,44	5 317 485,41	5 288 537,17	-0,54
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 700,00	185 800,00	159 500,00	170 654,67	170 000,00	
022 - Dépenses imprévues	134 910,00	346 562,24	144 900,00	380 000,00	300 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	2 935 518,33	2 616 679,15	2 488 824,21	1 151 547,32	4 105 109,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 465 855,66	8 298 299,80	7 791 718,65	7 019 687,40	9 863 646,17	

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote du budget s'élèvent à **5 288 537,17 €** (contre 5 317 485,41 € en 2020) soit une variation de **- 0,54 %**.

Cette légère baisse a pour objectif de contenir les dépenses de fonctionnement afin de conserver des marges de manœuvres nécessaires pour faire face à la gestion de la crise sanitaire du COVID- 19 et pour mettre en œuvre l'ambitieux programme d'investissement.

Le budget prévoit une enveloppe de 30 000 € en charges exceptionnelles dans le cadre du soutien aux commerçants, artisans... En effet, la commune envisage l'acquisition d'une plateforme dénommée « Market Place » et d'accompagner les commerçants dans la démarche de la digitalisation en participant à la première année d'adhésion.

En détail et par chapitre

Dépenses à caractère général – chapitre 011:

Le chapitre 011 d'un montant de **1 802 200 €** représente **34,08 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Le présent chapitre prévoit une évolution des dépenses courantes de **+ 0,17%** par rapport aux prévisions 2020. Cette évolution résulte principalement de(s) :

- dépenses supplémentaires liées au contexte sanitaire qui impose le renforcement des protocoles sanitaires : masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien...
- la prise en compte du renouvellement du contrat d'exploitation de chauffage et de gestion déléguée prévue en juin 2021 ainsi que des dépenses liées aux études et diagnostics préalables à la conclusion du contrat ;
- l'accompagnement des commerces, la collectivité souhaite développer un partenariat avec la CCI et financer une étude pour le commerce;
- l'évolution des dépenses de maintenance informatique liée à la modernisation de l'administration numérique afin de permettre la mise en place du télétravail notamment ;
- l'évolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;
- nouvelles dépenses liées à la maintenance de la vidéoprotection ;
- l'augmentation des contrats d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile) - nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2021 ;
- l'intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
 - L'externalisation du service informatique -
 - Mise en place du RGPD – Mutualisation d'un délégué à la protection des données (CCFL – CDG59)
 - Poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage : école Pergaud – nouveau contrat au 1/01/2021
 - Poursuite de l'externalisation des prestations d'entretien des terrains (tontes) – groupement commandes CCFL
- l'optimisation des dépenses courantes par l'adhésion aux groupements de commandes menés par la CCFL, entre les communes : Restauration scolaire, téléphonie, assurance, fourniture des produits d'entretien, externalisation des prestations de nettoyage, externalisation d'entretien des espaces verts, fournitures administratives, signalisation routière ;
- l'intégration de la réfection voirie signalisation horizontale suite aux travaux menés par la CCFL en 2021 ;
- l'évolution des dépenses fêtes et cérémonies. La collectivité souhaite organiser dans la mesure du possible et en lien avec le contexte sanitaire les manifestations habituelles ;
- l'organisation du double scrutin dans le cadre des élections départementales et régionales ;
- le remboursement du bail gendarmerie (211 560 €).

Chapitre 012 : charges du personnel :

Les charges de personnel d'un montant de **2 490 000 €** représentent **47,08 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation de **1,61 %** par rapport aux prévisions 2020. Cette augmentation prend en considération :

- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) ;
- Le gel du point d'indice ;
- La réforme du PPCR ;
- Les avancements de grade et promotion interne ;
- La revalorisation du SMIC 0,99 %
- L'augmentation du contrat risques statutaires ;
- Le maintien des contrats PEC ;
- La pérennisation de 2 agents contractuels – 1 service technique – 1 service administratif ;
- La prise en compte des départs de la collectivité - 2 départs à la retraite en 2021 (les 2 agents seront remplacés) ;
- Le recrutement de 2 policiers municipaux en cours d'année ;
- Le renforcement des effectifs liés à la crise de la COVID par des agents d'entretien et agents d'animation.

Chapitre 014 - atténuations de produits

Les atténuations de produits représentent **2,9%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles tiennent compte :

- du FPIC : 130 000 € en attendant la notification de prise en charge par la CCFL
- de la pénalité de 20 000 € au titre de l'article 55 de la loi SRU, en attendant la notification d'exonération
- des dégrèvements jeunes agriculteurs : + 2000 €

Chapitre 65 - charges de gestion courante

Le chapitre 65 représente **14,26 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation des dépenses de **+3,29%** par rapport aux prévisions 2020. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation de la subvention au CCAS 145 000 €
- L'augmentation du forfait scolaire

Le chapitre 65 prévoit une diminution de certaines subventions aux associations notamment liée à la suppression des différents évènements et activités dans le cadre du contexte sanitaire de la COVID 19.

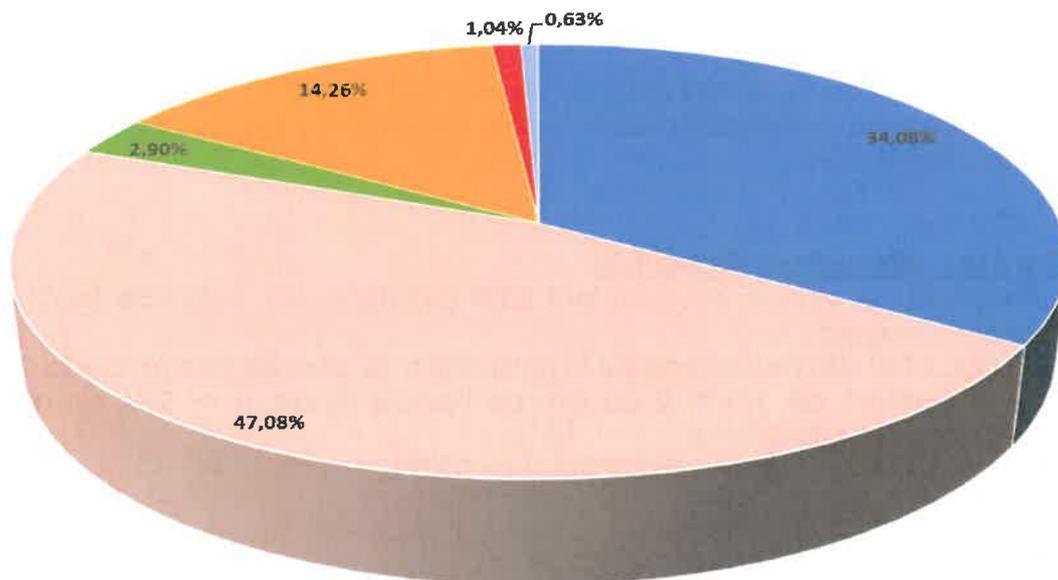
Chapitre 66 - charges financières

Les charges financières représentent **1,04 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles diminuent de **- 11,82%** par rapport à 2020 grâce au désendettement de la ville.

Chapitre 67 - charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent **0,63 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Il est prévu une enveloppe de 10 000 € destinée à la participation communale pour l'adhésion des commerces, artisans et petites entreprises à la plateforme de la Market Place et ce, dans le cadre de l'accompagnement des commerces à la digitalisation pour faire face à la crise économique liée à la COVID19.

Répartition des dépenses de fonctionnement



■ Charges à caractère général

■ Atténuation de produits

■ Charges financières

■ Charges de personnel et frais assimilés

■ Autres charges de gestion courante

■ Charges exceptionnelles

B/ Recettes de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

RECETTES						
Chapitres	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Evolution en % 2020/2021
013 - Atténuation de charges	100 000,00	120 000,00	120 000,00	80 000,00	90 000,00	12,50
70 - Produits des services, du domaines, ventes	279 000,00	306 000,00	317 000,00	189 500,00	261 500,00	37,99
73 - Impôts et taxes	3 369 598,16	3 457 982,32	3 514 364,32	3 543 932,32	3 870 570,36	9,22
74 - Dotations, subventions et participations	1 581 568,00	1 637 537,00	1 835 884,00	1 733 863,00	1 585 567,00	-8,55
75 - Autres produits de gestion courante	241 500,00	223 000,00	237 000,00	237 000,00	240 000,00	1,27
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77 - Produits exceptionnels	100 000,00	150 000,00	13 916,00	13 916,00	10 000,00	-28,14
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 671 666,16	5 894 519,32	6 038 164,32	5 798 211,32	6 057 637,36	4,47
042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	31 800,00	31 800,00	31 800,00	33 000,00	
002 - Resultat de fonctionnement reporté	2 794 189,50	2 371 980,48	3 522 703,84	3 146 633,21	4 328 009,09	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 465 855,66	8 298 299,80	9 592 668,16	8 976 644,53	10 418 646,45	

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au vote du budget sont fixées à **6 057 637,36 €** (5 798 211,32 € en 2020) **+ 4,47 %** par rapport à 2020.

Chapitre 013 – atténuation de charges :

Le chapitre 013 représente **1,48 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une augmentation de **12,5%** liée à la reprise des remboursements plus avantageux des contrats aidés PEC et aux remboursements des congés maternité.

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes

Le chapitre 70 représente **4,31 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une augmentation de **37,99 %** liée à la reprise des activités des services quasi à la normale suite aux confinements 2020. Prise en compte des fermetures d'écoles et crèches ce mois d'avril 2021.

Chapitre 73 – Impôts et taxe

Les impôts et taxes représentent **63,89 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une évolution de **+9,22 %** liée à l'intégration des anciennes allocations compensatrices de la taxe d'habitation (118000 €) auparavant inscrites au chapitre 74 (compensation TH). Il est rappelé que la Taxe d'habitation est supprimée. Celle-ci est compensée par le transfert de la taxe foncière des propriétés bâties de la part départementale vers la commune ainsi qu'une

application d'un coefficient correcteur de 1,27% ; la commune d'Estaires étant sous compensée. Ainsi, le mécanisme de transfert se traduit par l'ajout du taux de la TFPB département (19,29%) à celui du taux TFPB communal (17,44%) soit 19,29 % + 17,44% = 36,73 % nouveau taux de la TFPB à appliquer pour 2021.

Les taux de la fiscalité directe locale demeurent inchangés depuis 2008, ils sont fixés pour 2021 :

Taux TFPB : 36,73 % (moyenne nationale : 40,91 % et moyenne départementale 45,77%) – le produit attendu est de **1 532 743 € + le coefficient correcteur de 1,273967** représentant **430 212 €** soit au total **1 962 955 €** pour 2021

Taux TFPNB : 52,02 % (moyenne nationale : 49,72 % - moyenne départementale 55,87%) – le produit attendu pour 2021 est de **63 725 €**.

Le budget proposé prévoit une évolution des recettes liées au droit de mutation suite à une reprise d'activités ; il prévoit également l'attribution par la CCFL de la Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 441 000 € (pour le mandat).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 représente **26,17 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une diminution de **-8,55 %** liée à la baisse des dotations. En effet, la commune d'Estaires n'est plus éligible à la DSR Cible et subit l'écêtement annuel depuis la réforme en 2014.

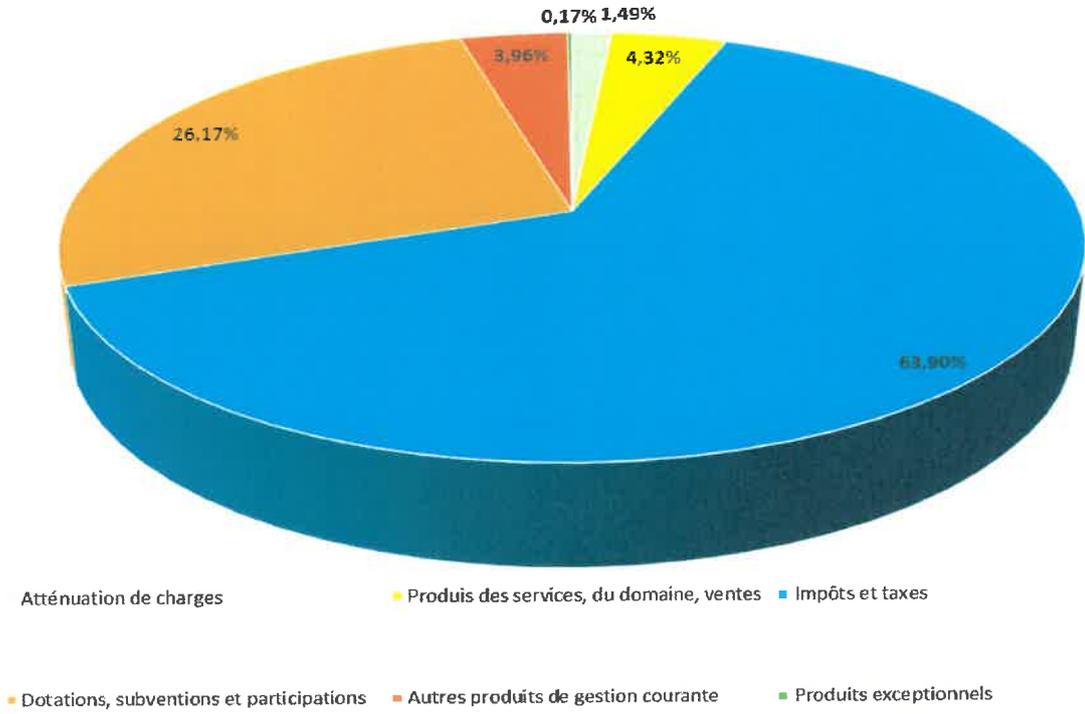
Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de **1 050 595 €** représentent **17,34 %** des recettes réelles de fonctionnement soit **- 74 245 €** par rapport à 2020 (**1 124 840 €** en 2020).

Le montant attendu des subventions de fonctionnement concerne principalement la CAF qui finance les différents services liés à l'enfance et à la jeunesse (300 000 €). La CAF s'est engagée à maintenir ses financements sur la base des activités réalisées en 2019.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 représente **+3,96 %** des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne principalement les loyers de la gendarmerie (206 024 €) et le loyer de la Poste (environ 20 000 €).

Répartition des recettes de fonctionnement



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

V/ MARGES DE MANŒUVRES FINANCIERES – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

Les marges de manœuvres financières pour évaluer la capacité à investir

Pour voter le budget primitif, il est important de présenter une évaluation rapide des marges de manœuvres permettant de financer le programme d'investissements.

1/ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement permet de définir la capacité à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à la part d'investissement.

	Recettes réelles de fonctionnement Prévision budget	dépenses réelles de fonctionnement Prévision budget	Remboursement du capital de la dette pour 2020	capacité d'autofinancement
2021	6 057 637 €	5 288 537 €	232 000 €	537 100 €

Les marges de manœuvres pour investir en 2021 sont de 537 100 € (769 100 € - 232 000 €) auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 4 105 109 € soit au total 4 642 209 €.

2/ Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette 2014- 2020

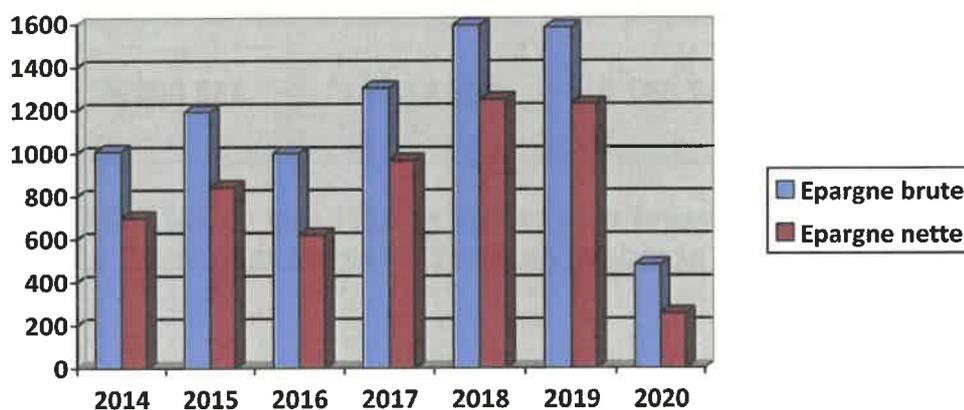
Les épargnes brute et nette permettent de déterminer la santé financière de la collectivité et sa capacité à se désendetter.

L'épargne brute est basée sur l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement. (RRF = chap 013 /70/ 73 / 74 /75 – DRF = 011/012/014/65 – les charges financières)

L'épargne nette : c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

Evolution de l'Épargne brute et nette – ratios 2014 - 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Épargne brute (RRF - DRF)	1 193 k€	1 000 k€	1 305 k€	1 596 k€	1570 k€	1334 k€
Ratios épargne brute (EB/RRF)	19,6 %	16,9%	21,7 %	26,1%	25,20%	22,41%
Épargne nette (EB - Capital de la dette)	843 k€	621 €	968 k€	1251 k€	1215 k€	1108 k€
Ratios d'épargne nette	13,8 %	10,5%	16,1%	20,4%	19,5%	18,61 %

Evolution de l'épargne brute/nette

VI/SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

II - SECTION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2021

A/ Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des investissements à réaliser en 2021.

DEPENSES					
Chapitres	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
10 - Dotations et fonds divers	5 000,00	5 000,00	58 295,00	58 295,00	30 000,00
16 - Emprunts et dettes	340 000,00	346 000,00	356 000,00	227 000,00	232 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	372 284,26	398 000,00	278 000,00	395 000,00	890 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	159 000,00	45 600,00	45 600,00	45 600,00	45 600,00
21 - Immobilisations corporelles	1 615 300,00	1 078 482,00	1 154 000,00	1 768 000,00	2 490 500,00
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	3 166 647,00	3 493 828,00	3 381 500,00	1 200 000,00	4 860 000,00
24 - Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	31 800,00	31 800,00	31 800,00	33 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	64 278,45	318 691,53	208 652,15	153 786,62	0,00
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	1 395 522,63	73 376,30	1 728 323,83	42 951,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 722 509,71	7 112 924,16	5 587 223,45	5 607 805,45	8 624 051,01

Pour 2021 le programme d'investissement représente **8 624 051,01 €** repris au chapitre 20, 204, 21,23, il comprend les projets repris ci-après :

Au chapitre 10 les 30 000 € inscrits au budget correspondent au remboursement de la taxe d'aménagement trop perçue

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021

A/ Reste à réaliser 2020 :

340 976 €

- Toiture complexe Henri Durez (tranche 2) + MO (RAR)
- MO Cimetière (RAR)
- Piétonnier Fine Rue (RAR)
- Mât Aiguilles au parc Watine RAR
- Installation de voirie
- Solde MO – Salle Ficheux + Travaux
- Audit Eclairage public
- 1 véhicule
- Divers

B/ Programme des travaux et études à réaliser en 2021

Les Etudes :

- MO Eglise Tranche 2	150 000 €
- MO Ecole Prévert	42 000 €
- MO Construction Salle des sports (Complexe Henri Durez)	281 000 €
- MO – Aménagement Place Saint Vaast	180 000 €
- Frais d'insertion + divers	25 000 €

Les Licences :

- Acquisition de la plateforme Market Place	31 600 €
---	----------

Travaux 2021 :

- Plan arbres – Parc Watine	21 000 €
- Travaux Ecole Prévert	430 000 €
- Alarme Incendie Millenium	26 000 €
- Travaux d'aménagement du parking et accès cimetière	435 000 €
- Travaux Eglise – 2ème tranche	2 148 000 €
- Travaux de construction d'une nouvelle salle de sports CHD	2 678 400 €
- Aménagement d'un Skate parc	130 000 €
- Effacement réseau éclairage public centre ville	70 000 €
- Aménagement de feux tricolores rue de Merville	37 000 €
- Travaux divers	55 000 €

Les Acquisitions :

- Achat de 3 véhicules ST	23 000 €
- Achat de matériels divers	100 000 €
- Acquisition terrains Desfossez	155 000 €
- Acquisition école Notre-Dame	350 000 €
- Frais de notaires	50 000 €

Acquisition de matériels divers :

- Renouvellement du SI + téléphonie + copieurs + câblage	155 000 €
- Système de vidéo surveillance	70 000 €

Frais Divers

256 524 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAP 20 -21 -23

8 240 500 €

Recettes attendues 2021	
Cessions du patrimoine	
Terrain Place du Château terrain triangle	95 000,00
TOTAL CESSION IMMOBILISATION	95000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
Travaux Eglise - 2ème tranche : Subvention REGION	150 000,00
RAR - Salle des Fêtes - 3ème Fonds de concours CCFL (75 € par hab)	57 909,00
RAR - Salle des fêtes - DSIL (164510)	91 204,34
RAR - Ecole Pergaud 1ère et 2nd Tranche DSIL (RAR) obtenue 176709	77 398,54
RAR - Travaux piétonnier Fine Rue subv trottoir voirie – subvention Dpt obtenue	19 000,00
RAR - Travaux de voirie Agueil Jaurès 2ème Fonds de concours (50 €/hab)	87 630,94
Toitures Complexe H.Durez - Tranche 2 - FDC CCFL (2020-02 - 75 €/hab) – subv obtenue	42 787,29
Travaux aménagement parking cimetière - FDC/ CCFL mandat (2020-02 /75 €) subv sollicitée	223 200,00
Travaux Ecole Prévert - CCFL / FDC (2020-02 /75 €) – subv à solliciter	246 000,00
Aménagement Skate parc - FDC/CCFL mandat (2020-03 /75 €) – subvention à solliciter	52 000,00
EGLISE - tranche 2 - FDC/CCFL mandat (2020/ 03 - 75 €/hab) – subvention à solliciter	837 522,00
EGLISE - 2ème tranche - DETR 20 % - subvention obtenue	143 954,80
Construction salle de sports CHD - SUBV REGION obtenue	500 000,00
Construction salle de sports CHD - SUBV PTS DPT obtenue	300 000,00
Construction salle de sport CHD - subvention DSIL obtenue	140 000,00
Construction salle des sports CHD - CCFL /FDC mandat (2020-03/75 €) – subv à solliciter	760 000,00
TOTAL SUBVENTIONS	3 726 557,91
Dotation aux amortissements	
Dotation aux amortissements	170 000
TAXE D'AMENAGEMENT	
Taxe d'aménagement	140 000
FCTVA	
FCTVA 2021 (sur les investissements 2020)	290 000,00
TOTAL Recettes d'investissement	4 421 557
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement nécessaire à l'équilibre	4 105 109

VII/ETAT ET GESTION DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



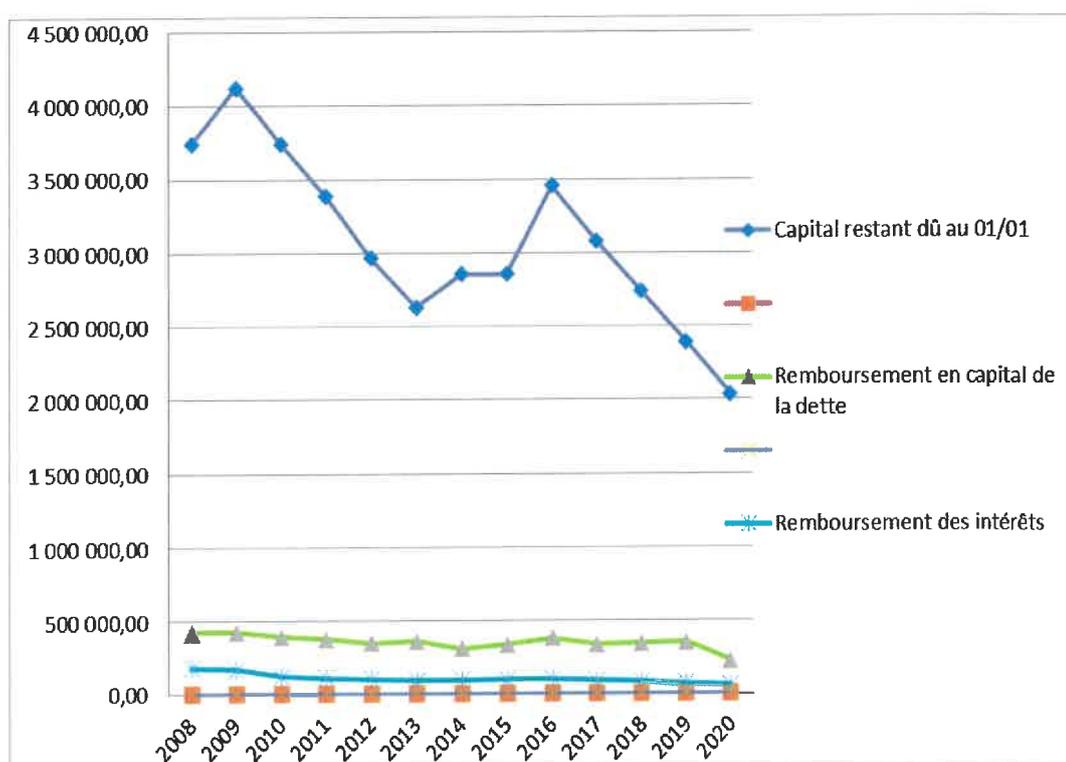
ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

1/ Etat de la dette

Depuis 2018, les charges financières baissent. Elles devraient continuer de baisser les années suivantes sous l'effet d'une poursuite de désendettement.

La commune n'envisage pas de réaliser d'emprunt pour 2021 concernant les travaux d'investissements. Ces dits travaux seront financés par fond propre et par les subventions des différents partenaires (CCFL, FSIL...)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital restant dû au 01/01	3 162 262	3 453 397	3 074 556	2 737 283	2 392 858	2 037 693
Remboursement en capital de la dette	338 788	378 841	337 273	345 711	355 214	226 921
Remboursement des intérêts	99 352	103 109	92 693	77 530	71 595	61 256
TOTAL K + Int	438 141	481 950	429 966	423 242	426 809	288 177



Ratios de désendettement : échantillon de comparaison - année de référence 2019 – source la banque postale

	Estaires	Echantillon
Capacité de désendettement	1,3 ans	4,4 ans
Taux d'endettement	32,7 %	71,1 %
Taux de vieillissement théorique de la dette	17,4%	10,1%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	1,4%	2,3%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	6,8%	9,1%

BUDGET

Le 29/03/2021 à #####

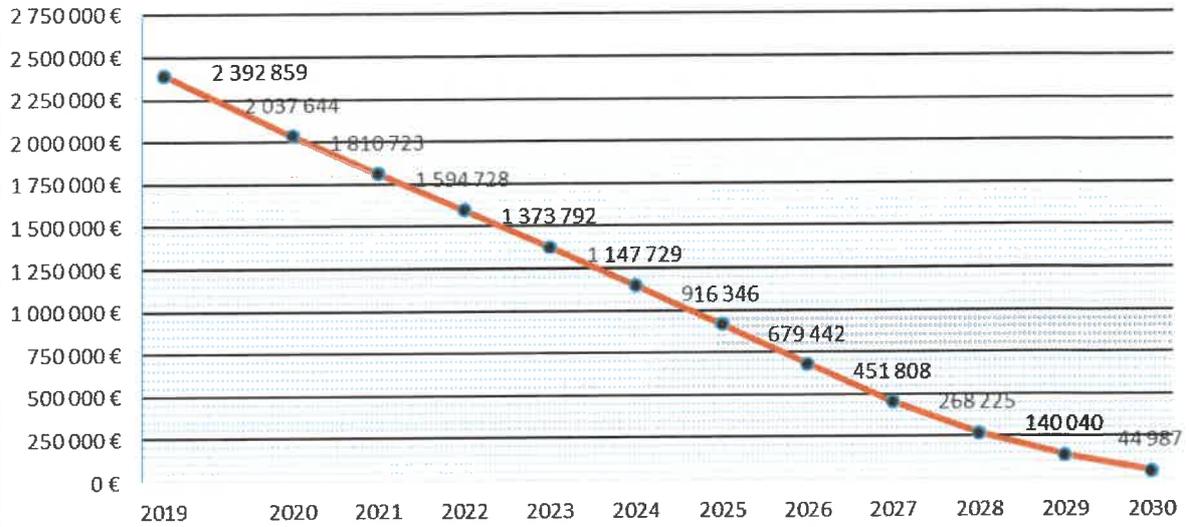
Page 1

:

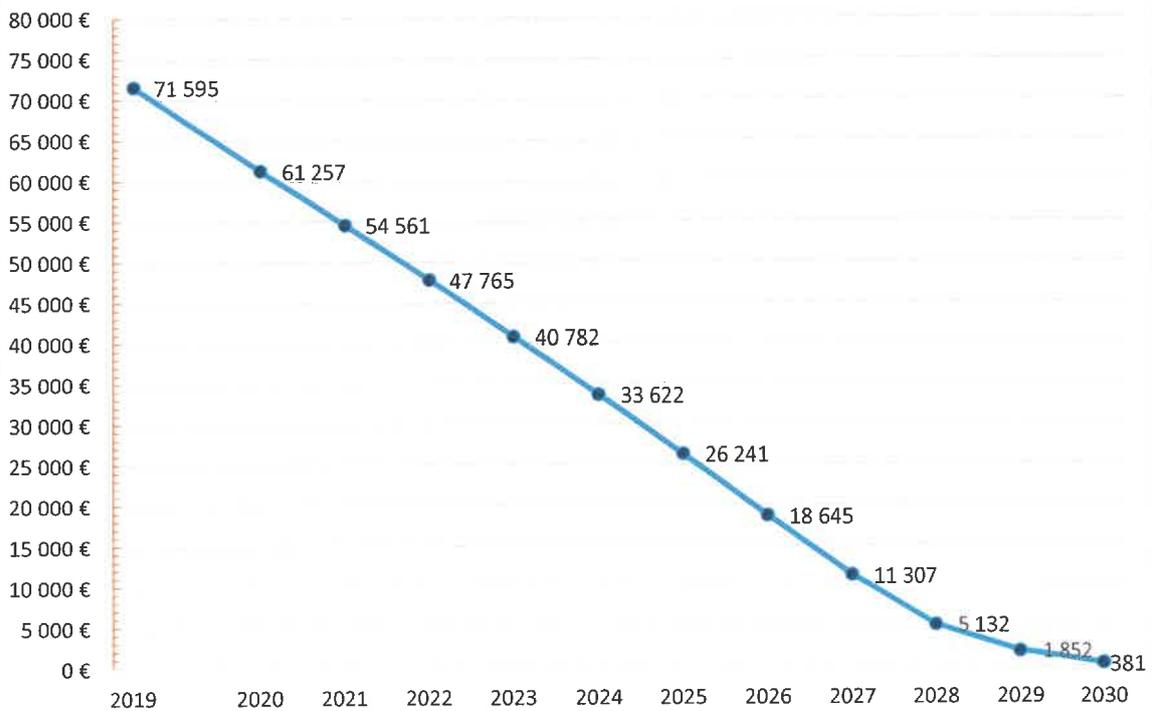
EVOLUTION DE LA DETTE

	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2021	1 810 722,95	215 994,86	54 561,48	0,00	270 556,34
2022	1 594 728,11	220 936,23	47 764,69	0,00	268 700,92
2023	1 373 791,89	226 066,12	40 782,39	0,00	266 848,51
2024	1 147 728,80	231 383,05	33 622,31	0,00	265 005,36
2025	916 345,78	236 903,97	26 240,86	0,00	263 144,83
2026	679 441,81	227 634,14	18 645,11	0,00	246 279,25
2027	451 807,67	183 582,31	11 306,66	0,00	194 888,97
2028	268 225,36	128 185,64	5 131,86	0,00	133 317,50
2029	140 039,72	95 052,24	1 851,83	0,00	96 904,07
2030	44 987,29	44 987,29	380,67	0,00	45 367,96
					2 051 013,71

EVOLUTION DE LA DETTE Capital restant dû



Evolution Intérêts de la dette



2/Evolution du taux d'endettement et de sa capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio de solvabilité et de capacité de désendettement. Il est exprimé en années.

Afin de gérer les cas considérés comme « limites », la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Ces valeurs ne traduisent pas spécialement des situations de surendettement qui se situent plutôt de 15 ans à 20 ans.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette en k€ au 31/12	3453	3075	2737	2392	2037	1810
Taux d'endettement (encours de la dette/RRF)	59,8%	52,9%	46%	39,9%	33%	30,4%
Capacité de désendettement	2,9 ans	3 ans	2,1 ans	1,5 an	1,3 an	1,3 an
Encours de la dette / habitant	567 €	493 €	429 €	366 €	310 €	277 €
Endettement par habitant /Moyenne nationale des communes de même strate	928 €	910 €	900 €	885 €	754 €

NB /La capacité de désendettement moyenne nationale des communes est de 7 ans en 2019

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902123-20210413-21_04_13_BP2021-BF